



BP Ultimate - 24 HORAS TT – VILA DE FRONTEIRA

Date: 2022-11-27
Subject: Notificação No.: 15

Time: 02:15
Document no.: 3.16

From: Director da Prova / Directeur de Course
To: Concorrente 25 Pascal Rollet - Lic. 297871
Págs.: 1

Anexos: 0

Le directeur de course a reçu le rapport du GAS, dans lequel il informe que le concurrent n° 25 n'a pas respecté, à la sortie de la zone de ravitaillement, l'arrête obligatoire.

1. Après avoir examiné la situation et considéré,

DÉCIDÉ

En application de l'art. 16.9 du Règlement Particulier de l'Epreuve 2022, appliquer au concurrent n°25 la pénalité de

UN TOUR

Il est rappelé aux concurrents le droit de faire appel de certaines décisions conformément à l'article 15 du Code de la FIA et à l'article 14 du PGAK - FPAK dans les délais réglementaires.

Le Directeur de Course

Orlando Romana

Reçu par le concurrent :

Nom:	Date:
Place dans l'équipe:	Heure:
Signature :	



AUTOMÓVEL
CLUB DE PORTUGAL

Rua General Humberto Delgado, 3
2685 - 340 PRIOR VELHO
Tel: 351 219 429 187 Fax: 351 219 429 192
acpmotorsport@acp.pt

